

Pétition pour la remise en vigueur de la loi "Accessibilité" de 2005

À Monsieur Emmanuel Macron, président de la République

Depuis le 11 février 2005, une loi instaurait l'obligation pour les propriétaires des lieux publics et privés, incluant les logements, de les rendre accessibles à tous les porteurs de handicaps.*

Mais le 29 janvier 2020, juste avant que la vague du Covid s'abatte sur le monde entier, vous et votre Premier ministre Edouard Philippe avez abrogé cette loi en apposant purement et simplement votre signature sur une ordonnance publiée au Journal Officiel**. Conséquence directe de cette abrogation : une personne handicapée ne peut plus obtenir les adaptations nécessaires pour lui permettre l'accès à son logement.

Cette suppression opérée en catimini a été aggravée le 30 mars 2021 par un décret signé par votre Premier ministre Jean Castex (et six autres ministres) abrogeant également les dispositions d'accessibilité concernant la construction de bâtiments neufs.***

En savoir plus sur le site : www.santepublique-editions.fr/Abrogation.html

***La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** prévoyait, dans son **article 41**, que :

« Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, que les logements doivent être accessibles à toutes les personnes handicapées, et ce quel que soit leur handicap. » ** Ordonnance n° 2020-71 du 29 janvier 2020. *** Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021.

Nous vous demandons de signer une nouvelle ordonnance abrogeant celle du 29 janvier 2020 et remettant en vigueur toutes les dispositions de la loi du 11 février 2005.

	NOM	Prénom	Adresse	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				